Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE LETTRES • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

C6 : Expression et communication écrites et orales

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-LETT-EP1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **3 (indicatif)**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Synthèse de documents : communication et vie collective** (4 questions) — **Page 3**
2. **Écriture personnelle : les outils de communication rapprochent-ils les individus ?** (1 question) — **Page 6**
3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://licencelettres.fr/assets/annales/licence-lettres/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Lettres - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse de documents : communication et vie collective

Le corpus met en regard un extrait du Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes de Rousseau et un texte argumentatif de 2026 sur les messages instantanés. Il s'agit de confronter leurs idées sur le rôle des formes de communication dans la vie collective et leurs limites, sans exprimer d'avis personnel.

Préparation de la synthèse

Question 1.1. À l'aide du document réponse DR 1, relevez pour chacun des documents DT 1 et DT 2 une idée principale et un élément précis qui l'étaye.

Éléments de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : texte de 2026
Idée principale	La société civile naît avec l'appropriation de la terre.	Les messages facilitent les échanges et entretiennent les liens.
Rôle de la parole ou de la communication	« Ceci est à moi » fait reconnaître la propriété; l'appel aux semblables la conteste.	Les messages transmettent des informations et maintiennent des conversations à distance.
Limite, risque ou difficulté	L'appropriation est associée aux crimes, guerres et misères.	Les messages brefs favorisent les malentendus; les rumeurs peuvent circuler sans vérification.
Point de convergence	La parole participe à la formation des relations collectives.	Les échanges modifient le rapport au groupe et aux autres.
Différence d'approche	Rousseau critique la fondation de la société civile par la propriété.	Le texte analyse les possibilités et les risques des échanges numériques.

Les éléments précis à retenir sont la déclaration « Ceci est à moi » et l'évocation des crimes et des guerres chez Rousseau; dans le DT 2, les liens à distance, les malentendus et les rumeurs. Les deux textes montrent que les paroles influencent le collectif, mais ils portent sur des réalités et des époques différentes.

DR 1 complété : confrontation des documents

Éléments de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : texte argumentatif de 2026
Idée principale concernant la vie collective	Appropriation	Liens à distance
Rôle de la parole ou de la communication	« Ceci est à moi »	Transmettre, maintenir
Limite, risque ou difficulté évoqué	Crimes, guerres	Malentendus, rumeurs
Point de convergence entre les documents	La parole fonde le collectif	Les échanges agissent sur le groupe
Différence d'approche entre les documents	Critique de la propriété	Usages numériques

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rousseau critique la parole qui légitime l'appropriation; le DT 2 montre que les messages entretiennent les liens, mais peuvent provoquer malentendus et rumeurs.

Question 1.2. **Formulez en une phrase la problématique commune aux deux documents, puis indiquez un point sur lequel leurs approches diffèrent.**

Problématique commune : comment la parole et les outils de communication organisent-ils la vie collective, et quelles limites leurs effets peuvent-ils entraîner ?

Rousseau examine l'origine de la société civile à travers l'appropriation de la terre, que la parole fait reconnaître, et en dénonce les conséquences violentes. Le DT 2 porte sur les messages instantanés : il en souligne les avantages pour maintenir les liens, mais aussi les malentendus et les rumeurs qu'ils peuvent susciter. La différence tient donc à la fois à l'objet étudié et à l'approche critique de Rousseau, opposée à l'analyse nuancée des usages numériques.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Problématique : comment la communication organise-t-elle le collectif et quelles limites comporte-t-elle ? Rousseau critique la propriété; le DT 2 analyse les messages instantanés.

Question 1.3. **Proposez un plan de synthèse en deux ou trois axes. Pour chaque axe, précisez quels documents permettent de le développer.**

Un plan en deux axes permet de confronter les documents :

1. **La communication organise la vie collective :** DT 1, où la déclaration de propriété marque la naissance de la société civile; DT 2, où les messages maintiennent les liens et peuvent favoriser l'entraide.
2. **Les limites et les risques :** DT 1 associe l'appropriation aux crimes et aux guerres; DT 2 relève les malentendus et la diffusion de rumeurs, tout en rappelant la responsabilité d'écouter et de vérifier les informations.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Plan : 1. La communication organise le collectif et les liens, DT 1 et DT 2. 2. Ses limites et ses risques, DT 1 et DT 2.

Rédaction de la synthèse

Question 1.4. **À partir des documents DT 1 et DT 2, rédigez une synthèse organisée répondant à la question : comment les formes de communication contribuent-elles à organiser la vie collective, et quelles limites peuvent-elles comporter ? Confrontez les idées, faites apparaître les convergences et les différences et appuyez-vous sur des éléments précis du corpus, sans jugement personnel ni exemples extérieurs. Rédigez 300 à 400 mots avec une brève introduction, un développement organisé et une conclusion reformulant le bilan de la confrontation.**

Les deux documents montrent que la communication contribue à organiser la vie collective, mais qu'elle peut aussi en fragiliser les relations. Rousseau évoque la naissance de la société civile à partir de l'appropriation d'un terrain.

La formule « Ceci est à moi » fait reconnaître la propriété et institue un nouvel ordre collectif. Rousseau associe toutefois cette appropriation aux « crimes », aux « guerres » et aux « misères ». L'appel à se méfier de l'imposteur défend une conception opposée, où les fruits sont à tous et la terre à personne.

Le DT 2 examine les messages instantanés : ils font circuler rapidement questions, photographies et nouvelles, entretiennent les liens à distance et peuvent susciter l'entraide. Mais l'absence de ton ou de contexte favorise les mauvaises interprétations; une rumeur peut aussi se diffuser avant vérification.

Ainsi, Rousseau critique une parole qui légitime l'appropriation, tandis que le DT 2 insiste sur les responsabilités d'écoute et de vérification. Les deux textes soulignent que les effets de la communication dépendent de son usage.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La communication peut structurer la vie collective et maintenir les liens, mais elle peut aussi produire des conflits ou des incompréhensions selon ses usages.

2. Écriture personnelle : les outils de communication rapprochent-ils les individus ?

Cette partie demande une réflexion personnelle argumentée sur les effets des outils de communication dans les relations entre individus. Le candidat peut mobiliser le corpus, ses lectures, son expérience et ses connaissances, en expliquant ses références et en les reliant directement à son argumentation.

Essai argumenté

Question 2.1. Répondez à la question « Les outils de communication rapprochent-ils nécessairement les individus ? » sous la forme d'un essai argumenté et structuré. Présentez une réflexion organisée, illustrée par des exemples précis, et concluez par une réponse claire. Longueur indicative : 500 à 700 mots. Vous pouvez mobiliser le corpus, vos lectures, votre expérience et vos connaissances personnelles ; expliquez les références et reliez-les directement à l'argumentation.

Les outils de communication rapprochent parfois les individus : ils permettent de maintenir des liens malgré la distance et de coordonner rapidement une entraide. Une visioconférence, par exemple, rend possible une conversation familiale quand une rencontre est impossible. Le DT 2 souligne aussi que les messages instantanés entretiennent les échanges à distance.

Mais communiquer ne signifie pas toujours se comprendre. Un message bref peut priver l'interlocuteur du ton et du contexte ; une ironie devient alors une attaque, et une réponse tardive, un refus. La diffusion d'une rumeur peut également fragiliser le groupe. Rousseau montre par ailleurs que la parole peut contribuer à instituer la société civile : la formule « Ceci est à moi » légitime la propriété et ses inégalités.

Ainsi, les outils facilitent le contact, mais le rapprochement réel suppose écoute, interprétation et responsabilité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Non, pas nécessairement : les outils facilitent le contact, mais la qualité du lien dépend de l'écoute, de la compréhension et de l'usage qu'en font les individus.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve C6 de la session 2026, code 26-LIC-LETT-EP1, propose une durée de 4 heures et un coefficient indicatif de 3, selon les modalités définies localement par l'établissement. Notée sur 20 points, elle associe la synthèse d'un extrait de Rousseau et d'un texte sur les messages instantanés à un essai personnel. Elle évalue la confrontation des documents, l'argumentation et la qualité de l'expression.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La synthèse confronte les idées des documents sans jugement personnel ni ajout d'exemples extérieurs.
- Une confrontation organisée fait ressortir convergences et différences en s'appuyant sur des éléments précis du corpus.
- Les messages instantanés facilitent les échanges, mais un message bref peut omettre le ton, l'hésitation ou le contexte.
- Un essai argumenté développe une réflexion organisée, étayée par des exemples expliqués et conclue par une réponse claire.

Points de vigilance & attentes du jury

- Respecter les longueurs indicatives : 300 à 400 mots pour la synthèse et 500 à 700 mots pour l'essai.
- Dans la synthèse, confronter DT 1 et DT 2 sans jugement personnel ni exemple extérieur.
- Dans l'essai, répondre clairement à la question et relier chaque référence à l'argumentation.
- Soigner l'organisation, la précision du vocabulaire et la correction de la langue, évaluées dans l'ensemble de la copie.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la confrontation des deux documents dans la synthèse ?

Relevez les idées principales et des éléments précis dans chaque document, puis regroupez-les par axes. Pour chaque axe, montrez les convergences et les différences en restant fidèle au corpus et sans jugement personnel.

Q : Puis-je donner mon avis personnel dans la synthèse ?

Non. La synthèse confronte objectivement DT 1 et DT 2, sans jugement personnel ni exemple extérieur. La réflexion personnelle est réservée à l'essai de la partie 2, où les références doivent soutenir directement l'argumentation.

Q : Comment répartir le temps entre les deux parties ?

La durée proposée est de 4 heures pour l'ensemble de l'épreuve. Le sujet ne fixe aucune répartition obligatoire. Prévoyez du temps pour préparer et rédiger la synthèse, développer l'essai, puis relire l'ensemble de votre copie.

Q : Le coefficient 3 et la durée de 4 heures sont-ils nationaux ?

Non. Le sujet précise que les modalités de l'épreuve C6 sont définies localement par l'établissement. Il propose une durée de 4 heures et un coefficient de 3 à titre indicatif, pour un barème total de 20 points.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencelettres.fr/assets/annales/licence-lettres/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Lettres - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Lettres : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.